



DECISION N° N°155-2026

Portant validation du devis de la société HNTTP pour l'évacuation des gravats amiantés par suite des travaux de la cuisine centrale

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société HNTTP pour l'évacuation des gravats amiantés par suite des travaux de la cuisine centrale ;

Considérant la nécessité de signer le devis de la société HNTTP pour l'évacuation des gravats amiantés par suite des travaux de la cuisine centrale ;

DECIDE :

De valider le devis de la société HNTTP pour l'évacuation des gravats amiantés par suite des travaux de la cuisine centrale pour un montant de 18 625.00 € HT

signé électroniquement le 03/09/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

